



7 juin 2018

(18-3514)

Page: 1/6

Comité de la facilitation des échanges

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES  
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA JORDANIE

La communication ci-après, datée du 6 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation de la Jordanie pour l'information des Membres.

---

Comme suite à sa notification du 18 septembre 2014 (WT/PCTF/N/JOR/1), dans laquelle elle a indiqué ses engagements de la catégorie A, la Jordanie présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaire pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 1 Publication et disponibilité de renseignements</b>					
Article 1:1	Publication	B	31 décembre 2020	31 décembre 2020	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique en lien avec les technologies de l'information et le tarif intégré aux fins de la modernisation et de l'amélioration des systèmes disponibles.</li> <li>• Fourniture des fonds pour l'acquisition du matériel nécessaire.</li> <li>• Mise à niveau du matériel, des logiciels et de l'infrastructure du réseau.</li> <li>• Amélioration et maintenance des sites Web des organismes compétents et téléchargement des documents et formulaires relatifs au commerce.</li> <li>• Vérification de la facilité d'utilisation (consultant externe) des systèmes de l'Organisation jordanienne des normes et de la métrologie.</li> <li>• Fourniture d'une assistance technique pour la traduction en anglais des documents pertinents et pour la mise à disposition de ces documents en ligne.</li> <li>• Assistance technique pour l'élaboration d'un guide multilingue sur les procédures d'importation et d'exportation dans les ports d'Aqaba.</li> <li>• Fourniture d'un financement pour la conception de nouveaux sites Web pour les opérateurs portuaires d'Aqaba.</li> <li>• Assistance technique et renforcement des capacités pour l'amélioration et la maintenance du système de stockage électronique dans la zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZA), et dispense de la formation nécessaire.</li> </ul>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaire pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture des fonds nécessaires à la mise en place d'un point d'information et d'une plate-forme électronique de gestion de l'information chez les entités compétentes, telles que le Ministère de l'agriculture, l'Administration jordanienne des produits alimentaires et pharmaceutiques et l'Organisation jordanienne des normes et de la métrologie.</li> <li>Renforcement des capacités et assistance technique pour le personnel responsable des outils informatiques.</li> <li>Assistance technique et renforcement des capacités en vue de l'établissement, à Aqaba, d'un point d'information chargé de répondre aux demandes des investisseurs.</li> </ul>
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
<b>Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations</b>					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
<b>Article 3 Décisions anticipées</b>					
Article 3:1		C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance pour la fourniture aux laboratoires du Département des douanes des équipements modernes dont ils ont besoin.</li> <li>Formation sur les meilleures pratiques internationales en matière de décisions anticipées.</li> <li>Renforcement des capacités pour l'établissement des procédures connexes.</li> </ul>
Article 3:2-3:9		A	-	-	-
<b>Article 4 Procédures de recours ou de réexamen</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence</b>					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaire pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités</b>					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	B	31 décembre 2022	31 décembre 2022	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
<b>Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises</b>					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des programmes de traitement avant arrivée dans tous les centres douaniers.</li> <li>• Renforcement des capacités et formation technique dans les domaines suivants: traitement avant arrivée (gestion de la chaîne d'approvisionnement), gestion des risques, commerce international et exploitation portuaire.</li> <li>• Échange d'experts et d'expériences dans ce domaine avec d'autres pays.</li> <li>• Fourniture d'un financement en vue de l'acquisition du matériel et la mise en place de l'infrastructure nécessaires.</li> <li>• Renforcement des capacités et assistance technique pour les opérateurs portuaires et les responsables de la logistique dans la zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZ), pour l'application de méthodes modernes de gestion des procédures de dédouanement avant arrivée.</li> <li>• Mise à niveau et maintenance des systèmes électroniques dans les ports d'Aqaba.</li> </ul>
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaire pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 7:4	Gestion des risques	A	-	-	-
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	A	-	-	-
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	A	-	-	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	A	-	-	-
<b>Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit</b>					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers nationaux visant à encourager la coordination entre les organismes présents aux frontières et à aider tous les organismes concernés à passer aux documents électroniques.</li> <li>• Réexamen des lois pertinentes aux fins de la simplification des procédures d'importation et d'exportation.</li> <li>• Fourniture d'une assistance technique pour aider à la mise en place d'une stratégie applicable à l'échelle gouvernementale visant à instaurer le traitement électronique de l'ensemble des documents.</li> <li>• Assistance technique pour la mise en place de systèmes internationalement reconnus destinés à accélérer les procédures de dédouanement.</li> <li>• Formation sur les meilleures pratiques et les normes internationales relatives à la gestion des activités portuaires et de la logistique et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement.</li> <li>• Réalisation d'une étude sur la simplification des procédures en vue de réduire au minimum le temps de séjour des conteneurs dans les ports d'Aqaba.</li> </ul>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaire pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:2	Acceptation de copies	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de l'assistance technique nécessaire pour l'élaboration d'une nouvelle procédure de demande de déclarations d'exportation d'autres pays.</li> <li>Renforcement des capacités pour l'application des meilleures pratiques dans ce domaine.</li> <li>Coopération avec l'Organisation mondiale des douanes dans les domaines pertinents.</li> </ul>
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	31 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les fonctionnaires travaillant dans les entités compétentes.</li> <li>Assistance requise pour la mise en place et l'installation des équipements et systèmes informatiques dans les entités compétentes.</li> </ul>
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
<b>Article 11 Liberté de transit</b>					
Article 11:1-11:4		A	-	-	-
Article 11:5-11:10		B	31 décembre 2019	31 décembre 2019	-
Article 11:11-11:17		A	-	-	-
<b>Article 12 Coopération douanière</b>					
		A	-	-	-